

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL ADULTES DES PYRENEES ATLANTIQUES

SAISON 2018

Qualificatif pour le Championnat de Ligue

1 - Structure du Championnat :

a) 4ème série messieurs et dames : joueurs non classés, 40, 30/5, 30/4, 30/3, 30/2, 30/1.

- Un premier groupe de poules est créé composé de poules de maximum 6 joueurs 4ème série dont les écarts de classement ne dépassent pas 5. Un joueur par poule est qualifié pour le deuxième groupe.
- Un deuxième groupe de poules est créé, composé de poules de maximum 6 joueurs avec les autres joueurs de 4ème série et les sortants des poules du groupe 1. Les sortants (1 ou 2 par poule) des poules de ce groupe 2 constitueront le tableau final à élimination directe qui désignera le champion départemental 4ème série.

b) Conformément aux règlements sportifs, les joueurs de la catégorie 4ème série ne peuvent rentrer dans le tableau 3ème série.

Un(e) joueur (se) ayant été classé(e) 15/4 ou mieux ne peut participer à cette épreuve.

c) 3ème série messieurs et dames : 30, 15/5, 15/4, 15/3, 15/2, 15/1

Se déroule au moyen d'un tableau à élimination directe.

Un(e) joueur(se) ayant été classé(e) 4/6 ou mieux ne peut participer à cette épreuve

d) 2ème série messieurs et dames : 15, 5/6, 4/6, 3/6, 2/6, 1/6, 0, -2/6, -4/6, -15, -30

Se déroule au moyen d'un tableau à élimination directe.

e) Seniors plus messieurs et dames : 35+, 40+, 45+, 50+, 55+, 60+, 65+, 70+ et 75+ messieurs.

Les joueurs 4ème série disputeront le championnat en poule conformément aux dispositions du paragraphe I-a). Les sortants des poules rentreront dans un tableau à élimination directe composé d'autre part de joueurs 3ème série et 2ème série pour désigner le champion départemental de chaque catégorie senior plus.

f) Le championnat sera géographiquement divisé en 2 secteurs Béarn et Pays Basque (de manière à éviter des déplacements trop importants) qui se fondront avec l'évolution des tableaux vers leur terme. (Certains tableaux ou poule à effectifs déduits ne permettent pas la sectorisation géographique).

2 - Catégories :

Seniors M et D Nés en 2003 et avant

35+ M et D Nés entre 1983 et 1979

40+ M et D Nés entre 1978 et 1974

45+ M et D Nés entre 1973 et 1969

50+ M et D Nés entre 1968 et 1964

55+ M et D Nés entre 1963 et 1959

60+ M et D Nés entre 1958 et 1954

65+ M et D Nés entre 1953 et 1949

70+ M et D Nés entre 1948 et 1944

75+ M Nés entre 1943 et avant

Participation ouverte à tout licencié de NATIONALITE FRANCAISE appartenant aux catégories mentionnées ci-dessus.

Les 13/14 ans, 15/16 ans et les 17/ 18 ans sont autorisés à prendre part à l'épreuve Seniors sous les conditions suivantes conformément aux règlements

sportifs fédéraux article 31 et à condition de participer au Championnat individuel Jeunes dans leur catégorie.

- Les joueurs de catégorie 13/14 sont autorisés à participer sous réserve de fournir un CMNCPTC de moins de 6 mois.
- Les joueurs de catégorie 15/16 et 17/18 ans sont autorisés à participer au championnat individuel adulte.
- les 9, 10, 11 et 12 ans ne sont pas autorisés à participer au championnat adulte.
- Les senior plus (35+,40+,45+,50+,55+,60+,65+,70+,75+) peuvent s'inscrire dans leur catégorie d'âge ainsi qu'à l'épreuve seniors.

Les seniors+ classés en 4ème série pourront participer dans deux catégories seniors + mais ne pourront être qualifiés pour le tableau 3ème série que dans leur catégorie d'âge.

3 - Déroulement des épreuves :

Le joueur qui se déplace devra entrer en contact avec son adversaire pour fixer d'un commun accord les dates et heures des rencontres en cohérence avec les dates limites indiquées sur les feuilles de poules ou tableaux. Le joueur qui reçoit choisit la surface, prend toutes dispositions pour la réservation des installations au sens large et prévient son club du jour et de l'heure prévue.

Principe général des non classés et 4ème série - poules américaines :

Dans chaque catégorie, des poules de 3 à 6 joueurs seront constituées par secteur géographique dans la mesure du possible.

A partir du 30 Novembre 2015, chaque engagé recevra un courrier comprenant :

- La poule à laquelle il appartient.
- La poule sur laquelle il est susceptible de sortir.
- Les noms et coordonnées des adversaires.
- Le nom du juge arbitre et le numéro du répondeur où il pourra exposer ses difficultés éventuelles.
- La date limite de déroulement des rencontres.

A l'issue de tous ses matchs, chaque compétiteur, et ce pour la date limite fixée, devra compléter et renvoyer sa feuille à :

Comité Départemental des Pyrénées Atlantiques- Boite postale 90100- 64601
ANGLET CEDEX

Principe général des tableaux à élimination directe :

Chaque joueur recevra par **mail** le tableau le concernant avec des dates limites, les noms et coordonnées des adversaires ainsi que le nom du juge arbitre. En règle générale, le mieux classé recevra dans son club.

A l'issue de chaque match qui devra être joué avant une date limite, le vainqueur devra communiquer le résultat au juge arbitre (ligne téléphonique spéciale reliée à un répondeur) et sera averti de la continuité de l'épreuve.

Calendrier prévisionnel :

Les phases de poule et les tableaux à élimination directe commenceront le 1er Décembre 2017

Finales départementales le 1 Mai 2018

4 - Format des matchs:

RAPPEL IMPORTANT : Le Championnat appliquera la REGLE DE L'AVANTAGE. Tous les matchs se dérouleront au meilleur des 3 manches avec application DU JEU DECISIF A 6 PARTOUT DANS TOUTES LES MANCHES. POUR LES NC, 4ème SERIE et les SENIORS 65 ANS ET PLUS, LA TROISIEME MANCHE EST REMPLACEE PAR UN SUPER JEU DECISIF EN 10 POINTS

5 - Engagements: Ils devront être effectués individuellement sur les bulletins spécifiques (un bulletin par épreuve) et être envoyés aux responsables de secteur nommés ci dessous:

- Secteur 5 : Mr Félix ONNAINTY. Résidence Sévigné – 4 Avenue Louise Darracq. 64100 BAYONNE
- Secteur 6 : Mme Corinne GODIVIER. Chemin des Crêtes. 64110 ST FAUST
- Secteur 7 : Mme Monique BOURBON. 31 Rue d'Anéou. 64260 ARUDY

Attention : toute inscription envoyée à une autre adresse que celle des responsables de secteur mentionnée ci-dessus ne sera pas prise en compte.

Pour les NC et 4ème Séries accompagnés d'une enveloppe timbrée ou 2 enveloppes si le licencié est inscrit à 2 épreuves, libellées au nom et adresse de chaque participant ainsi que des droits d'engagements à : L'adresse de votre club.

Important: Vérifiez les adresses mail des participants, trop de courriers ne parviennent pas aux intéressés.

Droits d'engagement :

- Adultes et Jeunes : 14 €
- Participation à 2 épreuves (pour les adultes) : 22 €

6 - Litiges:

Tout litige sera traité en premier ressort par le juge arbitre et un appel pourra être fait devant le Comité de Championnat.

Comité de Championnat : Félix ONNAINTY, Monique BOURBON, Jean-Claude BEAL, Corinne GODIVIER, Marylou ONCINS

7 - Divers:

- Les balles ne sont pas fournies. Dès les dates de début des rencontres, les joueurs pourront signaler leurs difficultés au répondeur : **06.99.62.99.64**

- Veuillez consulter régulièrement vos résultats (poules et tableaux) sur le site du CD64tennis (lien AEI Tableaux Adultes 2016). Aucune réclamation ne sera acceptée après la date de clôture du championnat.

Le Président de la Commission Sportive

Eugène RAMOS

Retrouvez toutes les infos sur notre site : <http://cdtennis64.fr/>